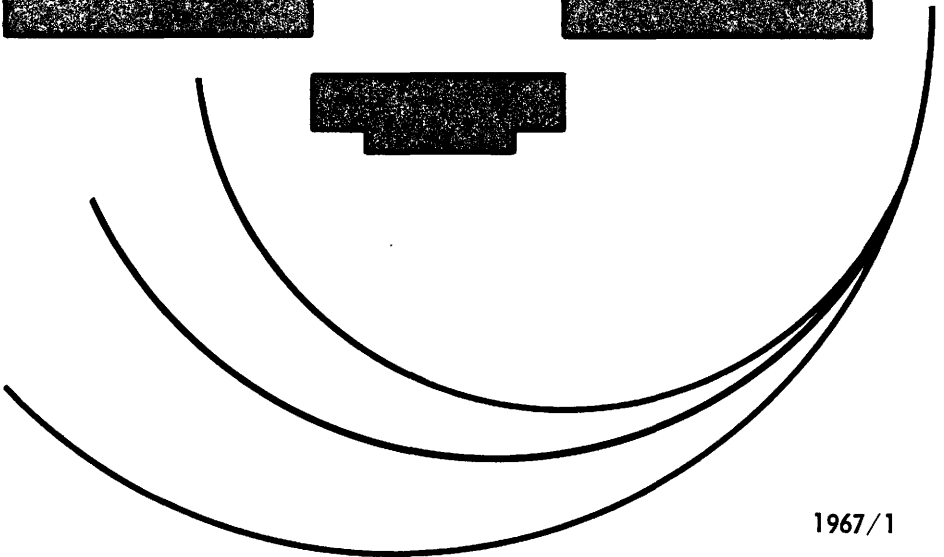


parlement européen

informations



I. Session du 8 au 11 mai 1967

Le Parlement européen a tenu sa troisième session de l'année 1967, du 8 au 11 mai à Strasbourg. Un hommage a été rendu à la mémoire du Chancelier Adenauer et de Mme Probst, ancien membre du Parlement. Au cours d'une séance solennelle, le Parlement a commémoré le dixième anniversaire de la signature des traités de Rome ainsi que la déclaration de R. Schuman. Les débats ont porté principalement sur des questions de caractère politique et juridique : rapport sur les relations des Communautés avec les pays tiers, question orale sur la situation actuelle en Grèce, résolution sur la demande d'adhésion du Royaume-Uni aux trois Communautés, rapport sur l'application du droit communautaire par les Etats membres et rapport sur la protection juridique des personnes privées dans les Communautés. Une séance a été consacrée aux problèmes de l'organisation des marchés agricoles au stade du marché unique. Enfin, le Parlement a entendu un exposé sur le XV^e rapport général d'activité de la C.E.C.A. et s'est occupé de diverses autres questions se rapportant aux problèmes régionaux, aux transports et aux échanges entre les Etats membres et d'autres pays.

Hommage à la mémoire du Chancelier Adenauer (8 mai). Le président du Parlement européen, M. Poher, rappelle l'oeuvre accomplie par Konrad Adenauer dans la voie de l'unité européenne dont il fut l'un des meilleurs artisans. Pour rester fidèle à sa mémoire, le Parlement doit "essayer de convaincre les peuples et les gouvernements que seule la volonté de construire une Europe politique peut nous permettre de dépasser les problèmes difficiles que nous devons affronter".

Le Président Poher prononce ensuite l'éloge funèbre de Mme Probst, ancien membre du Parlement européen.

M. Coppe, vice-président de la Haute Autorité, s'associe à ces hommages, au nom des trois exécutifs.

Commémoration de la signature des traités de Rome et de la déclaration de R. Schuman (9 mai). Ouvrant la séance solennelle de commémoration, le président du Parlement européen, M. Poher, rend hommage aux promoteurs de l'idée européenne et rappelle tout ce qui a

déjà été entrepris. Désormais, la Communauté a prouvé sa solidité. Mais il faut penser à l'avenir et rechercher des formules neuves pour que l'intégration européenne se poursuive et s'affermisse. Le Parlement européen a un grand rôle à jouer. Pour cela, il ne doit pas s'enliser dans la technique mais affirmer sa vocation politique qui est sa vraie raison d'être. Le Parlement devra aborder avec courage et dynamisme une nouvelle phase d'animation politique de la vie communautaire.

Les présidents des groupes démocrate-chrétien (M. Ilerhaus, All.), socialiste (M. Vals, Fr.), de l'Union démocratique européenne (M. Terrenoire, Fr.) et le représentant du groupe des libéraux et apparentés (M. Hougardy, Belg.) se sont associés aux hommages rendus par le président du Parlement et ont retracé l'oeuvre accomplie par les Communautés. Ils ont insisté sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour poursuivre la réalisation des objectifs des traités en soulignant tout ce qu'il restait à faire dans les nombreux domaines de l'union économique. Pour les orateurs, la prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernements doit permettre une progression dans la voie de l'unité de l'Europe.

Un hommage a également été rendu au président Hallstein dont la plupart des orateurs ont regretté le départ.

M. Servais, président en exercice des Conseils de ministres, souligne l'oeuvre positive effectuée par les différentes institutions des Communautés. Certes, il reste encore beaucoup à faire pour continuer l'oeuvre entreprise il y a dix ans afin d'arriver à une véritable union européenne. Mais le bilan de l'oeuvre accomplie augure bien de l'avenir.

Relations des Communautés avec les pays tiers et les organisations internationales (9-10 mai). Dans son rapport (Doc. 47) fait au nom de la commission politique, M. Dehousse (Soc. Belg.) expose l'état actuel des relations des Communautés avec les pays tiers et les organisations internationales et rappelle les dispositions des traités concernant les relations extérieures des Communautés. Le rapporteur se place dans une perspective politique, car une approche purement économique est insuffisante et inapte à résoudre les très nombreux problèmes qui se posent. Le rapporteur examine ensuite le rôle des Communautés comme moteur de l'unité européenne vis-à-vis des pays de l'Europe occidentale ainsi que le rôle des Communautés dans le monde en envisageant notamment leurs relations avec les Etats-Unis d'Amérique et les pays en voie de développement. Le rapporteur insiste sur

la nécessité pour la Communauté de définir une politique extérieure et une politique commerciale commune. Dans son exposé oral, le rapporteur insiste sur la vocation politique des Communautés européennes ce qui implique une politique étrangère et une politique de défense communes.

Les interventions des porte-parole des groupes politiques MM. Metzger (Soc. All.), Hougardy (Lib. Belg.), Burger (Soc. P.B.), Lückner (DC. All.) et des autres orateurs MM. Ferretti (apparenté lib. It.) et Pedini (DC. It.), ont porté essentiellement sur la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés et sur le problème de l'association éventuelle de l'Espagne aux Communautés.

A propos de l'adhésion à la Communauté, différents orateurs ont rappelé qu'il fallait tenir compte du caractère non seulement économique mais aussi politique de la demande britannique. Mais on ne peut pas demander aux nouveaux membres plus que ce que les membres actuels sont prêts à accorder. Cependant, l'élargissement des Communautés doit amener un renforcement de leur structure politique et ne doit pas ralentir la réalisation de l'union économique. La demande britannique démontre que la Communauté conserve son attrait, ce qui doit inciter à poursuivre les efforts en vue de la réalisation de l'unité européenne.

Le problème de l'Espagne et du Portugal a été évoqué longuement et a mis en présence deux thèses opposées : les socialistes (M. Dehousse) et certains orateurs (MM. Sabatini et Pedini) refusant catégoriquement toute adhésion d'un pays "foncièrement antidémocratique". Si on acceptait ces pays, la philosophie des traités et leur orientation concrète seraient bouleversées. Pour d'autres orateurs, il ne suffit pas de considérer l'Espagne comme antidémocratique pour régler le problème, mais il faut tenir compte des particularités politiques de ce pays et ne pas exiger de lui plus que l'on a parfois demandé à certains pays africains. Ce à quoi les partisans de la thèse opposée (MM. Dichgans et Aigner (DC. All.) répondent que vis-à-vis de ces derniers pays, on a agi par but humanitaire et économique et qu'il n'y a pas de comparaison possible. En conclusion, le Parlement a décidé d'étudier d'une manière plus approfondie les relations de l'Espagne et d'autres pays européens qui se trouvent dans une situation semblable.

Les porte-parole des groupes politiques et les orateurs parlant en leur nom personnel ont également évoqué de nombreuses autres questions, notamment : la nécessité de conclure favorablement les négociations Kennedy ; le cas des pays du Maghreb ; les investissements étrangers qui ne doivent pas conduire à une domination économique de l'Europe ;

la nécessité d'une solidarité communautaire dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires ; la mission de l'Europe à l'égard des pays en voie de développement et l'importance de la prochaine conférence mondiale sur le commerce ; la liaison étroite existant entre la formation d'une union politique et la définition d'une véritable politique extérieure.

Le représentant de la Commission de la C. E. E. a rappelé les problèmes qui restent à régler, notamment en ce qui concerne la politique commerciale commune. Il a souligné que les six pays admettent le caractère communautaire des relations avec les pays de l'Est. Enfin, les diverses demandes d'adhésion devront être appréciées en fonction des circonstances et situations particulières. Le représentant de l'Euratom a insisté sur la fructueuse et importante collaboration établie entre les Etats-Unis et l'Euratom.

Dans la résolution adoptée à l'issue du débat, le Parlement, à propos du rôle des Communautés dans le domaine de l'unité européenne, rappelle leur vocation politique, ce qui implique l'établissement d'une politique étrangère et de défense commune et demande que des décisions soient prises rapidement en ce qui concerne les demandes d'adhésion. Il souligne que l'appartenance aux Communautés implique des droits et des obligations, la jouissance des droits étant justifiée seulement par l'acceptation des obligations. En ce qui concerne le rôle des Communautés dans le monde, le Parlement rappelle la nécessité d'une égalité des partenaires au sein de l'Alliance atlantique, espère que l'issue favorable des négociations dans le cadre du G. A. T. T. contribuera au développement du commerce mondial et demande la définition rapide d'une politique commerciale commune. Enfin, le Parlement renouvelle son attachement à l'association avec les pays africains et malgache et réclame l'élaboration d'une politique communautaire relative aux problèmes du développement dans le monde.

L'association C. E. E. - Grèce et la situation actuelle en Grèce (8 et 11 mai). Compte tenu de la situation actuelle en Grèce et de ses conséquences sur l'application normale du traité d'association C. E. E. - Grèce, la commission politique et la commission de l'association avec la Grèce demandent, dans une question orale, à la Commission de la C. E. E. : - de définir sa position face aux événements qui ont eu lieu en Grèce - si elle estime possible la poursuite de l'application du traité d'association - si elle peut donner des informations sur la situation des parlementaires helléniques qui siègent dans la commission parlementaire mixte C. E. E. - Grèce?

MM. G. Martino (DC. It.), président de la commission politique, et Schuijt (DC. P. B.), président de la commission de l'association avec la Grèce, développent les termes de la question orale. M. Schuijt souligne que ce débat ne doit pas être interprété comme une immixtion arbitraire dans les affaires intérieures d'un pays tiers. La Grèce, en effet, est associée à la Communauté non seulement du point de vue commercial, mais aussi du point de vue politique. Les deux orateurs insistent plus particulièrement sur le but politique de l'association qui ne peut être atteint si une situation démocratique normale n'existe pas en Grèce et demandent à la Commission si on ne devrait pas interrompre toute activité des institutions prévues par l'accord d'association.

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la C. E. E., rappelle les limites et les pouvoirs de la Commission dans l'application du traité d'association qui a été conclu entre les six Etats membres et le Conseil de la Communauté, d'une part, et le gouvernement grec, d'autre part. Le Conseil, la Commission et les Etats membres déterminent ensemble l'attitude de la Communauté. Cette situation impose donc une certaine réserve à la Commission. En terminant, l'orateur espère que la situation redeviendra normale notamment en ce qui concerne les garanties de liberté civile et politique.

Au cours du débat, les orateurs parlant au nom du groupe socialiste (M. Faller, All.), du groupe libéral (M. Berkhouwer, P. B.) ou en leur nom personnel (M. Scelba, DC. It.) ont estimé qu'un pays où n'existe pas de libertés démocratiques ne peut être associé à la Communauté. Il faut donc que la Grèce rétablisse, au plus vite, les libertés démocratiques, si elle veut que l'accord d'association continue à être appliqué. Le groupe socialiste estime que l'on devrait immédiatement surseoir à l'application de l'accord d'association.

M. Ferretti (apparenté lib. It.) déclare que l'on ne doit pas frapper la Grèce d'ostracisme. Ce pays n'a pas toujours connu, dans le passé, un régime démocratique. Il faut l'aider à revenir à la stabilité et à reprendre sa marche vers un avenir prospère. Le peuple grec lui-même doit décider de son sort.

En conclusion du débat, le Parlement a adopté le 11 mai, à l'unanimité, une résolution dans laquelle il exprime son émotion devant la suspension de la vie démocratique et parlementaire en Grèce. L'accord d'association qui prévoit l'adhésion ultérieure de la Grèce à la C. E. E. ne pourra être appliqué que si les structures démocratiques et les libertés politiques et syndicales sont rétablies en Grèce. Le Parlement estime que le fonctionnement pratique du traité d'association se trouve

empêché en fait jusqu'au moment où une délégation parlementaire hellénique pourra siéger de nouveau dans la commission parlementaire mixte d'association.

Demande d'adhésion du Royaume-Uni aux trois Communautés (10 mai). Après que M. Armengaud (Lib. Fr.) eut souligné la nécessité de faire un inventaire des possibilités industrielles et des besoins d'investissements des différents pays de la C. E. E. et de la Grande-Bretagne afin de parvenir à une distribution intelligente des tâches, le Parlement adopte à l'unanimité une résolution dans laquelle il se déclare convaincu que l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, dans le respect de l'esprit des traités de Paris et de Rome, contribuera à renforcer ces Communautés et à réaliser des progrès ultérieurs vers l'union politique des peuples européens.

Le 11 mai, le président Poher a donné lecture au Parlement d'une lettre de l'ambassadeur du Royaume-Uni auprès des Communautés lui transmettant pour information le texte de la lettre adressée par M. Wilson, Premier ministre, au président du Conseil de ministres de la C. E. E., par laquelle le Royaume-Uni demande à être reçu comme membre des Communautés européennes.

Application du droit communautaire par les Etats membres (10 mai). Le rapport (Doc. 38) sur l'application du droit communautaire par les Etats membres présentés par M. Dehousse (Soc. Belg.), au nom de la commission juridique, fait suite au rapport présenté en octobre 1965 dans lequel le même rapporteur et aussi le Parlement dans la résolution adoptée à la suite de ce rapport soulignaient que les règles de droit de la Communauté ont la primauté sur les dispositions du droit national. Dans son nouveau rapport, après avoir donné un bref aperçu de l'évolution intervenue depuis octobre 1965 en ce qui concerne le respect de la primauté du droit communautaire et les garanties d'une application uniforme de ce droit par une utilisation fréquente du mécanisme de la Cour de justice des Communautés, M. Dehousse étudie principalement l'application du droit communautaire dans les Etats membres. Ceux-ci, souligne le rapporteur, agissant de concert avec les institutions des Communautés doivent veiller à ce que les traités et les actes pris en vertu des traités soient appliqués également et correctement sur tout le territoire des Communautés. Il faut parvenir à une plus grande interpénétration du droit communautaire et du droit national.

Dans la résolution, le Parlement rappelle le principe de la primauté du droit communautaire sur le droit interne des Etats membres. Il constate certaines lacunes et insuffisances dans les procédures adoptées par les Etats membres pour l'application des règles communautaires. Le Parlement suggère, dans la mesure où l'exécution des règles communautaires ne laisse pas aux autorités nationales la possibilité d'un choix politique et si le droit constitutionnel des Etats membres le permet, un usage plus large de la procédure de délégation de pouvoirs des Parlements aux gouvernements nationaux, sans préjudice du développement nécessaire du contrôle du Parlement européen.

Protection juridique des personnes privées dans les Communautés (10 mai). Dans son rapport (Doc. 39) présenté au nom de la commission juridique, M. Deringer (DC. All.) souligne toute l'importance politique que revêt pour l'évolution des Communautés, une protection juridique suffisante des particuliers. Le rapporteur expose les différents modes de protection juridique des personnes privées dans le droit de chacun des Etats membres ainsi que dans les Communautés européennes. Dans ces dernières, constate le rapporteur, la protection juridique des personnes privées n'est assurée que partiellement et insuffisamment et doit donc être complétée. Aussi longtemps qu'il n'existe pas de contrôle parlementaire suffisant, un contrôle juridique intégral est nécessaire.

Dans sa résolution, le Parlement estime indispensable que les personnes privées et les entreprises disposent de moyens suffisants et efficaces pour faire contrôler, par une juridiction indépendante, la légalité des mesures qui les touchent. Les organes législatifs nationaux doivent examiner les modifications éventuelles à apporter aux dispositions nationales, dans le respect du droit communautaire. Lors de la fusion des traités, les prescriptions différentes des trois traités devront être uniformisées.

Au cours de la discussion commune des deux rapports et avant l'adoption des résolutions, le groupe socialiste (M. Burger, P. B.) et le groupe des libéraux et apparentés (M. Merchiers, Belg.) ont approuvé les termes des rapports présentés ainsi que les propositions de résolution. Ils ont insisté d'une part, sur la primauté du droit communautaire sur le droit national et, d'autre part, sur la nécessité d'une bonne protection des particuliers. La défense de l'individu doit être garantie face aux décisions des Communautés. Le Parlement européen a un rôle très important à jouer dans ces domaines et doit étudier attentivement et régulièrement ces questions.

La Commission de la C. E. E., a déclaré M. Schaus, n'a aucune objection à formuler à l'égard des propositions de résolution.

Organisation des marchés agricoles au stade du marché unique (11 mai)
Cinq rapports sont présentés au Parlement sur cette question : celui de M. Blondelle (Lib. Fr.) (Doc. 52) sur les principes généraux d'organisation des marchés au stade du marché unique ainsi que ceux concernant les propositions de règlements de la Commission de la C. E. E. au Conseil relative aux organisations communes de différents produits : céréales (M. Dupont, DC. Belg., Doc. 46), viande de porc (M. Richarts, DC. All., Doc. 44), viande de volaille et oeufs (M. Estève, UDE, Fr. Doc. 45) et sucre (M. Klinker, DC. All., Doc. 42).

Le rapport de M. Blondelle se réfère à la communication de la Commission de la C. E. E. au Conseil "sur les principaux problèmes généraux posés par les règlements d'organisation des marchés au stade du marché unique". Le rapporteur étudie notamment le problème de l'influence du Parlement sur l'exécution de la politique agricole commune. Le Parlement n'entend pas se prononcer sur la gestion courante, mais sur la définition des principes ou sur des décisions d'application importantes car l'influence des parlements nationaux disparaîtra. Des initiatives doivent être prises pour améliorer les procédures de consultation du Parlement. Pour le rapporteur, la politique agricole commune est loin d'être achevée. Des déséquilibres existent encore du fait de l'absence de politiques communes dans plusieurs secteurs (social, commercial, transports, investissements). L'égalisation des niveaux de vie entre les agriculteurs et les membres des autres catégories professionnelles est loin d'être atteinte. Le problème des prix agricoles et celui des interventions a retenu l'attention de la commission. Dans le domaine de la politique commerciale, la commission estime que l'activité agricole doit participer à l'amélioration de la balance commerciale de la Communauté.

Les rapports sur les organisations de marchés dans différents secteurs font application des principes généraux définis dans le rapport Blondelle en soulignant les particularités propres à chaque marché dont il faut tenir compte dans les règlements d'organisation. Tous les rapporteurs, comme M. Blondelle lui-même, ont insisté sur l'importance de la question des prix qui devront être fixés chaque année par la Communauté. Ces prix devront tenir compte de la notion fondamentale de prix de revient et être établis de manière à promouvoir une orientation satisfaisante des diverses productions agricoles. L'amélioration du revenu agricole, a encore déclaré M. Blondelle, devra être égale-

ment le fait des progrès de la productivité liée elle-même à l'amélioration des structures qui pose le problème des investissements.

Les propositions de règlements ont été approuvées par la commission de l'agriculture, sous réserve d'une série de modifications tendant à prévoir la consultation du Parlement européen lorsque les principes d'organisation des marchés sont en cause.

Au cours de la discussion, M. Boscary-Monsservin (Lib. Fr.), président de la commission de l'agriculture, évoque les problèmes que posera, sur le plan agricole, l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun. Il souligne que la Communauté s'est orientée vers une organisation des marchés qui ne laisse pas le producteur seul face à la concurrence et qui lui donne un maximum de garanties. Enfin, le président insiste sur la nécessité d'un contrôle démocratique de la politique agricole commune, thème repris par les autres orateurs qui sont intervenus au nom des groupes politiques : MM. Vredeling (Soc. P.B.), Lückner (DC. All.), Dulin (Lib. Fr.) et Briot (UDE, Fr.). Parmi les autres questions traitées par ces orateurs figurent notamment : - l'amélioration des fonctions de contrôle du Parlement qui pourraient être envisagées sous la forme d'une délégation de pouvoir à la commission de l'agriculture dans certains cas précis, - la nécessité d'une politique sociale envers les travailleurs agricoles, - le vœu de voir laisser librement agir les forces qui jouent sur le marché quant à la fixation du prix des céréales, - le souhait de voir instaurer une politique raisonnable de stockage, - la protestation contre l'importation d'U.R.S.S. de beurre à des prix trop bas et le désir général que l'agriculture européenne, à l'époque du Kennedy round et de la candidature du Royaume-Uni, consente un effort de technicité, de qualité et de commercialisation. Plusieurs orateurs ont exprimé leur inquiétude quant à la création envisagée d'un nouveau comité composé de fonctionnaires nationaux et qui serait chargé de la mise en oeuvre de la politique agricole commune.

M. Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E., regrette que l'on ne soit pas parvenu à Genève à un accord mondial sur les céréales et insiste sur le fait que la Communauté n'est ni autarcique ni protectionniste. La fixation de contingents est une solution de fortune qui doit disparaître le plus tôt possible. M. Mansholt évoque la nécessaire évolution structurelle de l'agriculture, qui pose des problèmes individuels et sociaux. Le vice-président de la Commission de la C.E.E. estime que le Parlement ne peut pas être consulté sur toutes les questions devant faire l'objet d'une décision du Conseil en raison de leur technicité et de la rapidité nécessaire des prises de décisions.

Il faut faire davantage confiance aux comités de gestion. M. Mansholt est favorable à la création d'un organisme composé de fonctionnaires nationaux, mais qui aurait uniquement un rôle consultatif.

Dans les résolutions adoptées à la suite de ce débat, le Parlement demande à être mis en mesure d'assurer le contrôle démocratique de la politique agricole commune et insiste sur la nécessité de fixer des prix qui répondent à l'objectif d'une orientation satisfaisante des productions, sans oublier la notion de prix de revient. Les autres points des résolutions portent notamment sur : la révision du prix des céréales, la nécessité d'atteindre une égalisation des niveaux de vie entre les agriculteurs et les autres catégories professionnelles, la définition rapide d'une politique commerciale, les inconvénients des déséquilibres dus au retard dans la définition d'une politique sociale et d'une politique des structures, les distorsions de concurrence résultant de l'absence d'unification dans certains domaines (aides, crédit, fiscalité, transports, etc.), la libre circulation des céréales dans la Communauté qui doit être effective. Enfin, le Parlement attire l'attention de la Commission de la C. E. E. sur les modifications de structure intervenues dans le secteur oeufs et volailles.

Exposé sur le XV^e rapport général d'activité de la C. E. C. A. (8 mai). Pour M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité, l'action de la Haute Autorité est fondée sur trois principes : assurer la continuité, faciliter les mutations, n'assumer que des risques calculés. M. Coppé insiste sur la nécessité d'une politique industrielle commune aux trois Communautés. Le vice-président rappelle les difficultés du marché de l'acier et expose au Parlement les conclusions des travaux des experts réunis au sein du comité ad hoc "acier" qui répondent aux idées de la Haute Autorité : nécessité d'une transformation des structures de la sidérurgie pour la rendre compétitive à l'intérieur et à l'extérieur - étude à long terme sur les principaux problèmes posés par le marché de l'acier et son développement. Dans le cadre du Kennedy round, la Haute Autorité cherche à obtenir une harmonisation des droits sidérurgiques et constate que des progrès ont été faits dans la question des réglementations anti-dumping. Enfin, dans le domaine des prix, la Haute Autorité veut un retour à une plus grande vérité ; elle met au point une nouvelle décision afin de mieux pouvoir suivre leur évolution réelle.

Quant au charbon, la Haute Autorité se préoccupe des mesures d'exécution de la décision concernant le charbon à coke et le coke et essaie de pallier les difficultés immédiates qui apparaissent sur le marché

des charbons domestiques. Enfin, la Communauté doit essayer de tracer les limites encore supportables, du point de vue régional et social, de la réduction de la production afin d'aboutir à des mesures communautaires. M. Coppé souligne que l'on ne pourra prendre que des mesures partielles tant que l'on n'aura pas mis en oeuvre une politique énergétique commune.

Enfin, la Haute Autorité poursuit son action en matière de reconversion des industries et de réadaptation des travailleurs. Dans ces domaines, un accroissement considérable des dossiers transmis à la Haute Autorité amène celle-ci à penser qu'une augmentation du prélèvement paraît inévitable.

La discussion du XVe rapport général de la C. E. C. A. aura lieu au cours de la session de juin.

Développement économique des régions de la Communauté (11 mai). A la suite de la réunion de l'intergroupe d'études pour les problèmes régionaux et locaux du Parlement européen, les présidents des quatre groupes politiques, MM. Illerhaus (DC. All.), Vals (Soc. Fr.), Pleven (Lib. Fr.) et Terrenoire (UDE. Fr.), ont demandé la discussion d'urgence d'une proposition de résolution qui a été adoptée par le Parlement. Celui-ci invite le Conseil de ministres de la C. E. E., dans le cadre des dispositions du traité, à prendre les initiatives nécessaires pour assurer un meilleur équilibre du développement économique dans les diverses régions de la Communauté. En effet, aucune action communautaire n'a encore été entreprise pour fortifier l'économie et l'infrastructure des régions périphériques ou économiquement faibles de la Communauté. Le Conseil de ministres doit inviter, sans tarder, la Commission de la C. E. E. à lui présenter des propositions concrètes conduisant à la définition d'un plan d'aménagement équilibré du territoire européen.

Aides accordées aux entreprises de transports (10 mai). Sur rapport (Doc. 41) de M. Richarts (DC. All.), fait au nom de la commission des transports, le Parlement adopte une résolution approuvant une proposition de règlement de la Commission de la C. E. E. sur la possibilité d'allouer aux entreprises de transport par fer, route et voie navigable, des aides répondant aux besoins de la coordination des transports ou correspondant au remboursement de certaines servitudes de service public. Le Parlement reste soucieux d'éviter tout excès de subventions

gouvernementales et demande de soumettre à un examen critique les aides qui risquent d'inciter les entreprises de transport à pratiquer une gestion anti-économique.

Règlements concernant les échanges entre les Etats membres et d'autres pays (10 mai). Le Parlement adopte sans débat la résolution présentée en conclusion du rapport (Doc. 51) de M. Seuffert (Soc. All.) fait au nom de la commission économique sur des propositions de la Commission de la C. E. E. au Conseil. Une de ces propositions prévoit un régime spécial à l'importation et à l'exportation de certaines marchandises afin d'éliminer les disparités résultant du fait qu'il n'existe pas encore d'organisation de marchés pour certains produits agricoles utilisés dans la fabrication de ces marchandises. Ces dispositions devaient entrer en vigueur en avril. La Commission de la C. E. E. demande le report de cette date en juin 1967.

La seconde prévoit la possibilité pour le Conseil, sur proposition de la Commission, d'adopter des dispositions particulières en ce qui concerne les échanges entre les Etats membres et certains Etats, pays ou territoires. Le Parlement demande à être consulté et estime qu'une telle habilitation générale doit être limitée.

II. Activités des commissions parlementaires

COMMISSION POLITIQUE (1)

18 avril et 3 mai à Bruxelles :

Relations des Communautés avec les pays tiers et les organisations internationales. Discussion et approbation du rapport de M. Dehousse (Socialiste, Belgique) (voir Ière partie).

Avis sur le XV^e rapport général d'activité de la C. E. C. A. Nomination de M. Achenbach (Libéral, Allemagne) comme rédacteur de l'avis et approbation de l'avis.

Nomination de rédacteurs pour avis sur les rapports généraux d'activité de la C. E. E. (M. Battista, Démocrate-Chrétien, Italie) et de l'Euratom (M. Merten, Socialiste, Allemagne).

Situation politique en Grèce. Décision de présenter au cours de la session de mai du Parlement une question orale à la Commission de la C. E. E. sur les mesures éventuelles à adopter dans le cadre de l'association à la suite des récents événements politiques en Grèce (voir Ière partie).

COMMISSION ECONOMIQUE (2)

7 avril et 2 mai à Bruxelles :

XV^e rapport général d'activité de la C. E. C. A. Examen et adoption de l'avis élaboré par M. Behrendt (Socialiste, Allemagne) : la future politique à réaliser en matière de charbon et de sidérurgie n'apparaît pas de manière suffisamment claire. Le dialogue entre la Haute Autorité et le Parlement doit être politique. Il ne doit pas se réduire à un contrôle comptable et technique.

Echange de vues sur la situation de la construction navale dans la Communauté et sur l'activité de la Commission et du Conseil dans ce secteur.

Nomination de rapporteurs : M. Deringer (Démocrate-Chrétien, Allemagne) sur une proposition de la Commission de la C. E. E. concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe ; M. Oele (Socialiste, Pays-Bas) sur le memorandum de la Haute Autorité sur la définition des objectifs généraux acier de la C. E. C. A. pour 1970 ; M. Bousch (U. D. E. , France) sur la proposition de la Commission de la C. E. E. concernant le classement des bois bruts ; M. Bersani (Démocrate-Chrétien, Italie) sur une proposition de la Commission de la C. E. E. concernant la liberté pour les agriculteurs de la Communauté d'accéder aux diverses formes d'aides.

Nomination d'un rédacteur pour avis. M. Hougardy (Libéral, Belgique) sur l'harmonisation des législations concernant les aides à l'exportation pour les produits industriels.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

11 avril à Luxembourg :

Avec les membres des commissions : économique, des affaires sociales et de la santé publique, de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques. La majorité des membres de la commission des finances et du budget s'est prononcée pour une augmentation du taux de prélèvement C. E. C. A. de 0,25 % à 0,30 % avec possibilité pour la Haute Autorité d'aller jusqu'à 0,35 % si nécessaire.

27 avril à Luxembourg :

Examen des annexes financières et budgétaires au XVe rapport général d'activité de la C. E. C. A. (M. Artzinger, Démocrate-Chrétien, Allemagne).

Nomination de rapporteurs : M. Leemans (Démocrate-Chrétien, Belgique) sur les comptes de gestion et bilans financiers de la C. E. E. et de l'Euratom et sur le rapport de la commission de contrôle pour l'exercice 1965 ;

M. Battaglia (Libéral, Italie) sur le projet d'état prévisionnel du Parlement européen pour l'exercice 1968 ;

M. Thorn (Libéral, Luxembourg) sur une proposition de la Commission de la C. E. E. relative à un règlement concernant le F. E. O. F. A. (dates d'inscription au budget de la C. E. E. des compensations communautaires).

COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

10 et 11 avril, 20 et 21 avril, 26 et 27 avril à Bruxelles :

Les principes d'organisation des marchés agricoles au stade du marché unique. Examen et adoption du projet de rapport de M. Blondelle (Libéral, France) (voir Ière partie).

Les principes généraux d'organisation des marchés étant définis dans le rapport Blondelle, la commission a adopté les rapports distincts sur les propositions de la Commission de la C. E. E. concernant l'organisation des marchés dans les secteurs suivants : céréales (M. Dupont, Démocrate-Chrétien, Belgique) - sucre (M. Klinker, Démocrate-Chrétien, Allemagne) - viande de porc (M. Richarts, Démocrate-Chrétien, Allemagne) - volailles et oeufs (M. Estève, U. D. E., France) (voir Ière partie).

Les groupements de producteurs agricoles et leur union. Nomination de M. Bading (Socialiste, Allemagne) comme rapporteur et échange de vues sur une proposition de règlement de la Commission de la C. E. E.

Organisation commune des marchés des plantes vivantes et des produits de la floriculture. Nomination de M. Mauk (Libéral, Allemagne) comme rapporteur sur une proposition de règlement de la Commission de la C. E. E.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

4 avril à Bruxelles, 17-18 avril à Luxembourg, 3 mai à Bruxelles :

La commission constate avec regret que les travaux de la Commission de la C. E. E. risquent à nouveau d'être retardés, des décisions n'ayant toujours pas été prises dans le secteur social par le Conseil de ministres. Le Conseil doit se réunir aussi rapidement que possible.

M. Gerlach (Socialiste, Allemagne) est nommé rapporteur pour l'examen des directives élaborées par la Commission de la C. E. E. dans le domaine des affaires sociales. Ce rapport devrait être discuté par le Parlement au cours de sa session d'octobre 1967. La Commission consultera les partenaires sociaux.

Premier examen du chapitre social du XVe rapport général d'activité de la C. E. C. A. en vue de la préparation de l'avis de la commission au rapporteur général (M. Dittrich (Démocrate-Chrétien, Allemagne), rédacteur de l'avis).

Renvoi de l'examen des répercussions de l'évolution technique sur la productivité, les salaires, la durée du travail et l'emploi, en attendant la parution d'une étude de la Haute Autorité sur cette question.

Echange de vues sur la base d'un rapport oral de M. Pêtre (Démocrate-Chrétien, Belgique) sur la politique de conversion industrielle de la Haute Autorité.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

20 avril à Bruxelles et 2-3 mai à Francfort :

Relations des Communautés avec les pays tiers et les organisations internationales. Discussion et adoption de l'avis de M. Rossi (Libéral, France) (voir Ière partie).

Avis sur le XVe rapport général d'activité de la C. E. C. A. Nomination de M. Micara (Démocrate-Chrétien, Italie) comme rédacteur et adoption de l'avis : position de la C. E. C. A. dans le Kennedy round : réduction éventuelle du tarif acier et protection contre le dumping.

Organisation des marchés agricoles au stade du marché unique. Nomination de M. De Winter (Démocrate-Chrétien, Belgique) comme rapporteur pour avis et adoption de l'avis (voir Ière partie).

Relations économiques avec les pays de l'Est : Echange de vues avec des représentants des milieux économiques allemands et préparation d'un rapport à présenter au Parlement à la session d'octobre ou de novembre (rapporteur : M. Hahn, Démocrate-Chrétien, Allemagne).

Nomination de rapporteurs sur les rapports d'activité de la C. E. E. (M. De Winter, Démocrate-Chrétien, Belgique) et de l'Euratom (M. Loustau, Socialiste, France).

COMMISSION JURIDIQUE (7)

7 avril à Bruxelles :

Adoption du rapport de M. Deringer (Démocrate-Chrétien, Allemagne) sur la protection juridique des personnes privées sur le plan communautaire (voir Ière partie).

Adoption du rapport de M. Dehousse (Socialiste, Belgique) sur l'application du droit communautaire par les Etats membres (voir Ière partie).

24 avril à Bruxelles :

Adoption d'un document de travail de M. Jozeau-Marigné (Libéral, France) à l'intention du Bureau du Parlement sur les problèmes juridiques de la consultation du Parlement. Le Parlement a le droit de participer à l'élaboration des actes communautaires comportant une option politique. Dans cet optique est examinée la consultation du Parlement européen, en cas de modification d'une proposition de la Commission de la C. E. E. et en cas de délégation de pouvoirs, par le Conseil, pour l'élaboration de textes d'application de règlements de base.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

10 avril à Luxembourg :

Préparation de l'avis de M. Oele (Socialiste, Pays-Bas) sur le XV^e rapport général d'activité de la Haute Autorité de la C. E. C. A. Principaux points discutés : retard dans la politique commune de l'énergie ; renforcement du caractère communautaire de la politique charbonnière, coordination de l'activité des trois exécutifs en matière de recherche scientifique.

En préparation : Avis sur les Xe rapports généraux d'activité de la C. E. E. (M. Scarascia-Mugnozza, Démocrate-Chrétien, Italie) et de l'Euratom (M. Hougardy, Libéral, Belgique) - Rapport sur la politique énergétique commune (M. Leemans, Démocrate-Chrétien, Belgique) - Rapport sur l'extension des compétences du Centre commun de recherche de l'Euratom à tous les secteurs de la recherche (M. Bersani, Démocrate-Chrétien, Italie).

28 avril à Bruxelles :

Examen et adoption du projet d'avis de M. Oele (Socialiste, Pays-Bas), Echange de vues sur la politique énergétique commune et les conséquences de l'absence actuelle d'une telle politique (Rapporteur : M. Leemans, Démocrate-Chrétien, Belgique).

La commission reprend une suggestion de M. Scarascia-Mugnozza (Démocrate-Chrétien, Italie) et décide d'adresser une question orale avec débat à la Commission de la C. E. E. , au cours de la session de juin, sur les suites données à la résolution du Parlement concernant la création d'un office européen de la jeunesse et l'augmentation des crédits pour l'information de la jeunesse.

La commission décide d'examiner au cours de prochaines réunions le memorandum des trois exécutifs sur les problèmes que pose le progrès scientifique et technique dans la Communauté européenne.

COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

21 avril à Luxembourg :

Examen de la mise en oeuvre d'une politique commune des transports. La commission demande à l'exécutif de la C. E. E. de présenter des propositions et prie le Conseil de prendre des décisions à l'automne prochain au plus tard dans les domaines suivants : capacité des transports par routes et voies navigables, accès à la profession, réglementation des tarifs.

28 avril à Bruxelles :

Examen et adoption de l'avis sur le XVe rapport général d'activité de la C. E. C. A. (M. De Gryse, Démocrate-Chrétien, Belgique, rédacteur) : limites du traité C. E. C. A. pour l'exécution d'une politique des transports. Des réglementations internationales doivent régler les contradictions résultant des différentes règles nationales.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

30 mars à Salonique :

Examen des points de l'ordre du jour de la 8e session de la commission parlementaire mixte C. E. E. -Grèce : harmonisation de la politique agricole de la Grèce - formation professionnelle de la main-d'oeuvre grecque (voir IIIe partie).

2 mai à Bruxelles :

Examen des relations entre la Communauté et le gouvernement hellénique à la lumière des récents événements qui se sont déroulés en Grèce. La commission décide de poser, au cours de la session de mai du Parlement européen, des questions orales avec débat à la commission de la C. E. E. en vue de contribuer aux décisions de la Communauté relatives au fonctionnement et au développement de l'association (voir Ière partie).

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

28 avril à Bruxelles :

Approbation de l'ordre du jour et du programme de la 3e session de la commission parlementaire mixte C. E. E. -Turquie qui prévoit une réunion d'étude et d'information à Berlin.

Echange de vues sur le développement des relations entre la Communauté et la Turquie dans le cadre de l'accord d'association : fonctionnement des institutions de l'association - relations commerciales entre la C. E. E. et la Turquie - application du protocole financier - émigration et formation professionnelle de la main-d'oeuvre turque.

Nomination de M. Bruhnes (Libéral, France) comme rapporteur sur le deuxième rapport d'activité du Conseil d'association.

Nomination de M. Moro (Démocrate-Chrétien, Italie) comme rédacteur d'un avis sur le Xe rapport général d'activité de la C. E. E.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET
MALGACHE (12)

6 avril et 27 avril à Bruxelles :

Dispositions spéciales applicables aux produits oléagineux originaires des pays associés. Echange de vues avec la Commission de la C. E. E. sur une proposition de règlement : éventuel relèvement des prix de référence pour favoriser les producteurs des pays associés.

Relations des Communautés avec les pays tiers et les organisations internationales. Projet d'avis de M. Van Hulst (Démocrate-Chrétien, Pays-Bas) à la commission politique. Etant donné l'importance du thème traité, la commission envisage d'y consacrer un rapport spécial : modalités du renouvellement de la Convention de Yaoundé - éventuelles extensions de l'association - nécessité d'une politique globale vis-à-vis du sous-développement.

Avis sur le XVe rapport général d'activité de la C. E. C. A. Nomination de M. Briot (U. D. E. , France) comme rédacteur et adoption du projet d'avis : demande d'une certaine coordination communautaire pour les implantations industrielles bilatérales actuellement envisagées en Afrique.

La commission a été informée de l'état d'avancement des procédures de ratification de l'accord d'association C. E. E. -Nigéria et a procédé à un premier examen d'une note de M. Armengaud (Libéral, France) à l'intention de la commission paritaire C. E. E. -E. A. M. A. sur la commercialisation dans la C. E. E. des produits des Etats associés.

III. Autres informations

Nomination de vice-présidents : Le 8 mai ont été élus MM. Terrenoire (U. D. E., France) et Dehousse (Socialiste, Belgique) en remplacement de M. Vendroux démissionnaire à la suite de sa désignation comme président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et de M. van der Goes van Naters qui n'est plus membre du Parlement.

Nouveaux membres : La délégation de la 2ème Chambre des Pays-Bas a été renouvelée : MM. van der Ploeg, Vredeling, Berkhouwer, Schuijt, Oele et Laan sont restés membres du Parlement. Les nouveaux membres sont : MM. Brouwer, Westerterp, Boersma, Boertien.

M. Raedts a été désigné par la 1ère Chambre en remplacement de M. van Campen.

M. Bregegère a été désigné par le Sénat français en remplacement de M. Naveau.

Groupe démocrate-chrétien

12 au 14 avril à Eindhoven. Déclaration portant sur :

- la situation politique actuelle en Europe : poursuite d'une intégration dans tous les domaines afin d'aboutir à une unification politique - nouvelles initiatives attendues de la prochaine conférence des Chefs d'Etat et le Gouvernement à Rome en vue d'une cohésion plus étroite de l'Europe sur les plans politique, culturel et scientifique - réalisation, sans tarder, de la fusion des exécutifs européens.
- le Kennedy-round : les deux premiers taux de réduction tarifaire du Kennedy-round devraient être appliqués à la même date et au moment même de l'entrée en vigueur, le 1er juillet 1968, du tarif extérieur commun - déclaration d'intention à Genève en vue de la conclusion, à bref délai, d'accords mondiaux sur les produits agricoles.

Groupe socialiste

23 mars à Paris. Echange de vues sur le résultat des élections législatives aux Pays-Bas et en France. Rapport de la délégation du groupe qui s'était rendue en Grande-Bretagne afin de s'informer sur les problèmes de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté.

Groupe des libéraux et apparentés

24 avril à La Rochelle. sous la présidence de M. Pleven (France), président du groupe, consacrée aux problèmes de la pêche dans la C. E. E. (M. Lefèbvre, rapporteur, Belgique). Le groupe a décidé de proposer à la session de mai du Parlement la constitution d'une commission spéciale des pêches ou d'une sous-commission spécialisée rattachée à la commission de l'agriculture. Cette commission devrait dresser rapidement le bilan de la situation actuelle de l'industrie européenne des pêches afin de fixer l'ordre d'urgence des décisions à prendre avant le 1er juillet 1968 pour parvenir à une politique réellement communautaire dans le domaine des pêches.

Le groupe, au cours de sa prochaine réunion qui aura lieu au mois de juin, étudiera les rapports sur les problèmes politiques (M. Berkhouwer Pays-Bas), sociaux (M. Angioy, Italie) et de l'énergie (M. Hougardy, Belgique).

Une proposition de résolution a été déposée au cours de la session de mai par M. Pleven au nom du groupe afin que soit constitué au sein du Parlement européen, un organisme chargé des problèmes de la pêche. Cette proposition a été renvoyée pour étude à la commission juridique et à la commission de l'agriculture.

Groupe de l'Union démocratique européenne

Le groupe s'est réuni à Paris, le 24 avril.

Commission parlementaire mixte C. E. E. - Grèce

Avant les événements qui ont provoqué les débats du Parlement européen rapportés dans la 1ère partie, la Commission parlementaire mixte a tenu sa 8e session à Salonique les 30-31 mars. L'harmonisation des politiques agricoles de la Grèce et de la Communauté européenne a constitué l'objet principal des délibérations. Dans ce domaine, les principaux points traités sont les suivants : la création d'un Fonds grec analogue au F. E. O. G. A. mais limité seulement aux structures avec participation égale des deux partenaires - l'augmentation des exportations grecques vers la Communauté - la définition rapide d'une politique commune du tabac qui tienne compte des préoccupations particulières de la Grèce - le développement industriel de la Grèce - la formation professionnelle des ouvriers grecs.

Intergroupe d'étude pour les problèmes régionaux et locaux

18 avril à Bruxelles. Sur proposition de M. Pleven (France), président du groupe libéral, l'intergroupe soumettra, aux groupes politiques du Parlement, un projet de résolution invitant le Conseil de ministres et la Commission de la C. E. E. à prendre les initiatives nécessaires pour assurer un développement économique équilibré dans les diverses régions de la Communauté. Le mandat à confier à la Commission de la C. E. E. devrait porter sur la définition des méthodes de financement à mettre en oeuvre pour la modernisation de l'infrastructure économique des régions périphériques ou en récession. Le projet de résolution pourrait être discuté par le Parlement au cours de sa session de mai (voir 1ère partie).